Nations Unies E/2013/15

Conseil économique et social

Distr. générale
25 avril 2013
Français
Original : anglais

Session de fond de 2013
Genève, 1-26 juillet 2013
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*
Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Alors que les efforts demeurent axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire, le système des Nations Unies a également entrepris des consultations en vue de définir l'ébauche du programme de développement pour l'après-2015. Les commissions régionales ont organisé de vastes consultations multipartites en vue de recenser les éléments critiques à inclure dans ce programme. Le cadre de suivi des objectifs du Millénaire, bien qu'assorti d'indicateurs de résultats clairement définis, n'a pas pris en compte le fait que pays et régions se trouvent à divers stades de développement. En conséquence, les cibles mondiales ont masqué les différences entre les résultats ainsi que les disparités nationales et régionales. Le cadre de développement pour l'après-2015 devrait donc être assez souple pour pouvoir être adapté sur les plans sous-national, national et régional.

Les consultations régionales ont permis de dégager un certain nombre de défis communs, présentant un degré de priorité variable selon les régions et concernant entre autres la nécessité de traiter des grandes questions que sont les inégalités, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, les modes de production et de consommation durables, la résilience aux catastrophes naturelles ou dues à l'homme et la nécessité de la transformation économique et de la croissance sans exclusion. Fait plus important, elles ont également fait ressortir que les moyens de mise en œuvre, les stratégies et les vecteurs de développement pour un programme pour l'après-2015 revêtent une importance critique.

* E/2013/100.

13-31502X (F)

Merci de recycler

Outre de faire le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement et d'entreprendre l'examen du programme de développement pour l'après-2015, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale examineront en 2013 la question importante des migrations internationales et du développement. Un dialogue multilatéral et la coopération régionale et sous-régionale pourraient être particulièrement bénéfiques pour les pays en développement à cet égard, compte tenu de l'existence et de la croissance des migrations Sud-Sud et intra-régionales.

Le présent rapport, présenté au Conseil économique et social conformément à la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et à la résolution 1817 (LV) du Conseil, comporte deux parties. La première partie est consacrée à une analyse actualisée des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire du point de vue régional. Elle présente les messages critiques issus des consultations régionales sur le programme de développement pour l'après-2015, en tant que contribution aux débats mondiaux et relève le rôle important que peut jouer la coopération internationale en optimisant les avantages et en relevant les défis posés par les migrations internationales et le développement. La seconde partie du rapport traite des faits nouveaux dans certains domaines précis de la coopération régionale et interrégionale ainsi que d'autres questions de politique soulevées lors des sessions ministérielles des commissions régionales, des nouveaux efforts entrepris afin de promouvoir la cohérence au niveau régional, y compris grâce aux Mécanismes de coordination régionale réunis à l'initiative des commissions régionales suite à la demande du Conseil, de la coopération avec des organismes régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies en vue de promouvoir le développement et de la coopération interrégionale entre commissions régionales à l'occasion d'analyses conjointes, de l'organisation de manifestations communes et de la mise en œuvre de projets conjoints, qui s'inscrivent dans leur action de promotion de la coopération Sud-Sud.

Table des matières

		Page
I.	Perspectives régionales concernant le programme mondial	4
	A. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 : enseignements et messages des régions	4
	B. Les migrations internationales et le développement : rôle critique de la coopération régionale	10
II.	Faits nouveaux concernant certains secteurs de coopération régionale et interrégionale	15
	A. Principales questions de politique abordées par les commissions régionales lors de leur session ministérielle et autres réunions de haut niveau	15
	B. La cohérence au niveau régional	17
	C. Amélioration de la coopération interrégionale entre les commissions régionales	21

I. Perspectives régionales concernant le programme mondial

A. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015 : enseignements et messages des régions

Historique

1. De nombreux pays, dans toutes les régions, ont enregistré des progrès spectaculaires sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Sur le plan mondial, la plupart des objectifs seront atteints et dans certains cas, les cibles fixées au début des années 2000 seront dépassées. Ainsi, l'objectif consistant à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté sera dépassé, puisqu'on escompte que le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté passera à 15 % en 2015, alors que la cible fixée dans l'objectif du Millénaire pour le développement était de 23 %. Toutefois, les progrès sont inégaux entre pays et régions et dans ceux-ci. La manifestation spéciale de l'Assemblée générale qui aura lieu en septembre 2013 pour suivre les efforts fournis pour réaliser les objectifs permettra de recenser les principales lacunes et de montrer qu'il est urgent d'accélérer les progrès dans les pays qui ne sont pas en voie de les atteindre.

2. Si les efforts demeurent axés sur la réalisation des objectifs, le système des Nations Unies a également entrepris des consultations afin de définir l'ébauche du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, constitué par le Secrétaire général, a présenté son rapport à la fin mai et le Secrétaire général soumettra un rapport de suivi à l'Assemblée générale, avant la manifestation spéciale de septembre. Le Conseil économique et social examinera également le programme de développement pour l'après-2015 pendant son débat de haut niveau en juillet 2013. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, créé par l'Assemblée générale aux termes de sa décision 67/555, conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en juillet 2012 à Rio de Janeiro (Conférence Rio+20) a également commencé à fonctionner. En outre, le système des Nations Unies pour le développement, les États Membres et les établissements universitaires appuient un certain nombre d'autres consultations.

3. Les commissions régionales font régulièrement rapport sur les progrès en matière de réalisation des objectifs du Millénaire dans leur région. Les consultations étendues et multipartites qu'elles ont organisées ont permis de recenser des éléments critiques à insérer dans le programme de développement pour l'après-2015 et un certain nombre de défis communs touchant de nombreuses régions du monde en développement. Toutefois, l'ordre des priorités évolue d'une région à l'autre, en raison de leur situation spécifique. Le cadre de suivi des objectifs, bien qu'assorti d'indicateurs de résultats clairement définis, n'a pas pris en compte le fait que pays et régions se trouvent à des stades de développement divers. En conséquence, les cibles mondiales masqué les résultats individuels et les disparités nationales et régionales. Le cadre de développement pour l'après-2015 devrait être suffisamment souple pour pouvoir être adapté aux niveaux national et régional.

4. Le présent rapport contient une analyse actualisée des enseignements tirés à l'occasion de la mise en œuvre des objectifs sur le plan régional. Il expose également les messages critiques issus des consultations régionales tenues sur le programme de développement pour l'après-2015, en tant que contribution aux débats mondiaux, qui fait l'objet d'un rapport conjoint des commissions régionales intitulé : « A Regional Perspective on the Post-2015 United Nations Development Agenda »[1]. La publication et les documents issus des consultations régionales sont disponibles sur le site Web des commissions régionales : www.regionalcommission.org.

Situation des différentes régions et résultats des consultations régionales

Commission économique pour l'Afrique

5. Les récents résultats économiques de l'Afrique ont ranimé l'optimisme quant aux perspectives de développement de ce continent. Plutôt que de considérer que l'Afrique doit relever des défis écrasants, on estime maintenant qu'elle est un nouveau pôle de croissance. Ces 10 dernières années, la croissance économique a été régulièrement élevée et a tenu bon face à la crise économique et financière mondiale, ne fléchissant que quelques années après le début de la crise en 2007.

6. Entre 2000 et 2009, 11 pays africains ont connu un taux de croissance annuel égal ou supérieur à 7 %, ce qu'on estime suffisant pour doubler l'économie en 10 ans. En dépit de la crise de la dette souveraine en Europe et de la croissance limitée en Amérique du Nord et en Chine, les perspectives de croissance à long terme de l'Afrique demeurent vigoureuses, à 4,8 % en 2013 et 5,1 % en 2014. Il est également plus facile d'y faire des affaires et la classe moyenne s'est étendue. En 2010, on estimait que la classe moyenne comptait 355 millions de personnes, soit 34 % de la population.

7. Bien que certains indicateurs sociaux se soient améliorés, tels que le taux de scolarisation dans le primaire, l'égalité entre les sexes dans l'enseignement, la diminution de la prévalence et de l'incidence du VIH/sida et malgré la progression des indicateurs relatifs à la gouvernance, l'Afrique n'atteindra généralement pas la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, elle enregistre les taux les plus élevés de mortalité maternelle et infantile, la couverture forestière diminue rapidement et l'accès à de meilleures sources d'alimentation en eau et à l'assainissement est limité. Ces tendances invitent légitimement à s'interroger sur la qualité et la durabilité de la trajectoire de croissance de l'Afrique.

8. Les consultations organisées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avec les États Membres, la société civile et une large gamme de parties prenantes ont permis d'aboutir à un consensus quant aux trois grands objectifs de développement qui doivent être les priorités du programme de développement pour l'après-2015 : transformation économique structurelle et croissance sans exclusive; innovation et transfert de technologies; développement humain. En outre, les consultations ont fait ressortir l'importance des vecteurs de développement qui permettent de créer un milieu propice à la réalisation des trois objectifs prioritaires. Au nombre de ces vecteurs, on trouve, entre autres, la paix et la sécurité, la mobilisation des ressources nationales, les infrastructures (y compris transports, télécommunications, eau et énergie), la bonne gouvernance, un mécanisme

[1] Disponible sur http://www.regionalcommissions.org/?p=481.

favorable de gouvernance mondiale, en particulier s'agissant du commerce et des finances internationaux.

Europe et Asie centrale

9. La région couverte par la Commission économique pour l'Europe se caractérise par des niveaux élevés de développement économique et humain. Toutefois, les agrégats recouvrent d'importantes disparités entre pays et dans les pays. En conséquence, il est impératif pour tous les pays de la région de faire en sorte que la croissance économique soit plus inclusive et durable et d'adopter des politiques et des systèmes de protection sociale qui réduisent la fracture économique et sociale.

10. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, on peut recenser deux groupes de pays sur la base des indicateurs. Dans le premier groupe, on trouve les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire élevé qui ont éliminé l'extrême pauvreté dans une large mesure et atteindront vraisemblablement la plupart des objectifs. Ce groupe est dominé par les nouveaux États membres de l'Union européenne situés en Europe centrale et les pays d'Europe du Sud-Est candidats à l'Union européenne. Le deuxième groupe comprend essentiellement les pays à revenu intermédiaire faible et à faible revenu d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que les économies en transition relativement moins avancées d'Europe du Sud-Est. Ces pays ont connu de graves difficultés au cours des années 90 dans leur transition à l'économie de marché et ont moins réussi à atteindre les objectifs, bien qu'ils aient enregistré des progrès notables pendant les sept années qui ont précédé la crise financière mondiale de 2008.

11. La crise économique et financière mondiale de 2008-2009 a continué à avoir d'importantes retombées négatives dans la plupart des pays émergents d'Europe et d'Asie centrale. La montée du chômage et la diminution des revenus ont contraint les ménages à économiser même sur l'indispensable. Les groupes marginalisés ont davantage souffert du chômage, de la perte de revenus et de l'accès réduit aux services de santé que la majorité de la population. Parmi ces groupes, on trouve les minorités ethniques défavorisées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les migrants. Il serait possible d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire, à un coût minimum, si les politiques socioéconomiques des gouvernements étaient axées sur l'amélioration du niveau de vie de ces groupes défavorisés. Tout futur programme de développement devrait maintenir cette priorité.

12. Les consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 se poursuivent en Europe et il apparaît que l'environnement constituera un défi essentiel. La CEE a organisé au Kazakhstan en septembre 2011 une conférence sur le thème « Un environnement pour l'Europe », première initiative paneuropéenne où l'on a débattu des mesures nécessaires pour faciliter la transition de la région vers une économie verte. Pour promouvoir cette transition, il faudra que les pays appliquent une gamme d'instruments, économiques, juridiques et réglementaires, volontaires et informatiques. Il faudra également disposer d'instruments économiques pour modifier les prix relatifs et faire évoluer les modes de consommation et de production. Il n'existe pas de solution toute faite qui puisse faciliter la transition vers une économique verte. Chaque pays doit prendre des mesures fondées sur sa situation socioéconomique et environnementale au départ.

Amérique latine et Caraïbes

13. Au cours des 10 dernières années, on a constaté une évolution positive sur le plan de la croissance économique, de la création d'emploi et de la réduction de la pauvreté extrême et une réduction de la répartition inéquitable des revenus. Les économies de la région ont pu davantage faire face aux chocs mondiaux, comme on l'a constaté après la crise économique et financière mondiale où, après un ralentissement en 2008, elles ont repris leur croissance en 2009. La région a donc considérablement progressé sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire, y compris s'agissant de l'élimination de l'extrême pauvreté, de la faim et de la malnutrition, de la réduction de la mortalité infantile et de l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Plus de 90 % de la population peut accéder à l'enseignement primaire et l'égalité entre les sexes a été atteinte en matière d'enseignement. Toutefois, les écarts entre les sexes persistent s'agissant des revenus, de l'accès aux biens fonciers et de la prise de décision.

14. Dans la sous-région des Caraïbes, l'accès à l'éducation s'est encore généralisé : il est quasi-universel dans l'enseignement secondaire et a nettement progressé dans l'enseignement postsecondaire. Les pays de la région ont des démocraties relativement stables, le niveau de participation politique est élevé et la violence politique diminue.

15. La région est très hétérogène : elle comporte des pays à revenu intermédiaire élevé, membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, des petits États insulaires en développement qui présentent des vulnérabilités particulières et des pays pauvres lourdement endettés. On constate également une hétérogénéité au sein pays, puisque la région enregistre le taux de répartition des revenus le pire au monde. L'élimination de la pauvreté et le problème de l'inégalité des revenus demeureront donc une priorité pour l'après-2015.

16. La région abritant certaines des ressources naturelles (fleuves, forêts et biodiversité) les plus riches du monde, son futur programme de développement devra comporter une solide composante environnement. Elle est extrêmement vulnérable aux changements climatiques, depuis le phénomène El Niño jusqu'aux inondations et cyclones qui dévastent particulièrement les Caraïbes chaque saison. Il faut trouver d'urgence de nouvelles voies de développement, pour garantir la viabilité de l'environnement, instaurer une économie soucieuse d'écologie et inverser la destruction de l'environnement. Les modes de production et de consommation mondiaux doivent évoluer pour être plus viables. La gestion de la base de ressources naturelles et du développement économique et social est la condition primordiale et essentielle du développement durable.

17. Les moyens grâce auxquels le programme de développement de l'après-2015 sera mis en œuvre revêtent une importance critique pour la région. À cet égard, l'aide au développement, la coopération Sud-Sud et triangulaire, la dépense publique et les nouveaux modes de coopération associant le secteur privé sont des éléments essentiels du nouveau programme de développement. La réforme du système financier international est un facteur important et permettra de disposer de sources de financement novatrices. Du point de vue de la région, le financement du développement durable jouera un rôle fondamental dans la concrétisation du programme.

Asie et Pacifique

18. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé conjointement avec la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement une série d'ateliers et de consultations sous-régionaux sur le programme de développement pour l'après-2015, notamment à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, auxquels ont participé des représentants des gouvernements, des experts et d'autres parties prenantes, y compris des représentants de la société civile et du secteur privé. Les objectifs du Millénaire ont permis de regrouper les efforts nationaux, régionaux et mondiaux autour d'objectifs de développement clairs, concis et quantifiables. Toutefois, les progrès sur la voie des objectifs varient selon les pays de la région et suivant les objectifs et les indicateurs. D'importantes lacunes persistent dans le domaine des politiques, des stratégies et de la disponibilité des ressources, élément critique et il faudra aborder spécifiquement tous ces éléments pour atteindre les objectifs.

19. Dans son ensemble, la région a déjà atteint les objectifs tendant à réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour et à diminuer de moitié la proportion de la population ne pouvant accéder à l'eau potable. Des progrès ont également été réalisés pour ce qui est d'assurer la parité des sexes aux trois niveaux d'enseignement, d'enrayer la propagation du VIH et de la tuberculose, d' étendre les zones couvertes par les forêts et les zones protégées et de réduire la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. En outre, la région est en bonne voie d'atteindre l'objectif tendant à ce que tous les enfants soient scolarisés dans l'enseignement primaire.

20. Il est ressorti des consultations régionales que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être fondé sur les succès en matière de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et viser plus particulièrement à lutter contre les inégalités et les disparités à tous les niveaux, dont les inégalités entre générations, promouvoir une croissance économique inclusive et viable, mettre en place une capacité de production, éliminer la pauvreté, réduire la faim et la malnutrition, réduire la mortalité infantile et maternelle, assurer l'accès à l'assainissement, à l'eau potable et à des sources modernes d'énergie, lutter contre les maladies non transmissibles, promouvoir l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes, favoriser l'emploi des jeunes et un emploi décent et productif pour tous et éliminer toutes les formes de vulnérabilité.

21. Les participants aux consultations ont également conclu qu'il conviendrait d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. En outre, ils sont convenus que le programme de développement pour l'après-2015 devrait répondre aux besoins et aspirations diverses des États Membres de l'ONU, prendre en compte l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et le rôle accru de diverses parties prenantes, telles que la société civile, le secteur privé, les médias et les centres d'excellence.

22. Quatre thématiques revêtent une haute priorité pour les État victimes de conflits : une croissance économique inclusive, en faveur des pauvres et créatrice d'emploi; un développement appuyé par un État efficace et l'édification de l'État; la sécurité des citoyens et la montée de la violence, conséquence non seulement de la guerre mais aussi de la criminalisation de nombre de ces sociétés; la paix et la

justice sur la base des droits de la personne. Il importe de disposer d'un système beaucoup plus solide de protection économique et sociale qui prenne en compte les défis et les possibilités posés par l'évolution démographique, tels que l'explosion démographique de la jeunesse.

États arabes

23. Dans la région des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) analyse régulièrement les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et fournit des conseils de politique, selon que de besoin. Il est remarquable de constater qu'un certain nombre de pays en transition dans la région, à savoir l'Égypte, la République arabe syrienne et la Tunisie ont été parmi ceux qui ont le mieux réussi à atteindre les objectifs dans la région. Les évaluations des progrès nationaux sur la voie des objectifs n'ont pas pris en compte les importantes inégalités dans chaque pays, entre riches et pauvres, entre villes et campagnes et entre hommes et femmes. Si l'on veut mieux comprendre la situation sur le terrain, il ne faut donc pas se borner aux moyennes nationales des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.

24. Les pays à haut revenu du Conseil de coopération du Golfe atteindront la plupart des objectifs du Millénaire d'ici 2015, alors que les pays les moins avancés ne sont pas sur la bonne voie. La région dans son ensemble atteindra les objectifs en matière d'enseignement primaire et la disparité entre les sexes dans l'enseignement a été éliminée dans l'enseignement primaire et secondaire. Toutefois, la démarginalisation des femmes demeure un objectif lointain et les niveaux de pauvreté, de malnutrition infantile et de sous-alimentation demeurent élevés.

25. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, il est important d'aborder la nécessité de réformes concernant la politique et la gouvernance dans la région. Les transitions en cours dans la région font suite à l'appel en faveur d'une large participation politique et d'un accès à la prise de décision lancé par un grand nombre de citoyens, en particulier les jeunes et les femmes. Il faudra procéder à des réformes institutionnelles pour créer des systèmes rationnels et responsables qui répondent à la demande populaire et soient en mesure de fournir des services efficaces. Il est également nécessaire d'élaborer des mesures de la pauvreté tenant compte de facteurs non monétaires pour définir la nature pluridimensionnelle de la pauvreté, afin de mieux dépeindre les contextes nationaux.

26. L'inégalité dans les pays et entre pays demeure un problème majeur. En conséquence, le programme de développement pour l'après-2015 doit comporter des mesures de protection sociales propres à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. La protection sociale reflète les préoccupations nationales en matière d'équité et de dignité et s'agissant des capacités des citoyens et préserve les moyens des populations qui souffrent d'une pauvreté chronique ou ont seulement besoin d'un appui temporaire. Dans le même temps, grâce à la protection sociale, les populations défavorisées pourront prendre leur vie en mains une fois que leurs besoins de base spécifiques auront été satisfaits.

27. La promotion de la coopération et de l'intégration régionale aidera à surmonter les disparités en matière de développement national. Cette coopération pourrait s'étendre à la gestion des rares ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, pour promouvoir la sécurité de l'eau et de l'alimentation.

B. Les migrations internationales et le développement : rôle critique de la coopération régionale

Historique

28. Les migrations internationales et régionales ont continué à s'accroître en ampleur, en complexité et en incidences depuis que l'Assemblée générale a tenu, en 2006, son premier Dialogue de haut niveau consacré à la question des migrations internationales et du développement. De plus, depuis 2010, les migrations internationales ont été au cœur de nombreux débats internationaux concernant la crise économique mondiale et des questions connexes, telles que la situation des migrants et des transferts de fonds, le retour des migrants, la lutte contre l'immigration et la vulnérabilité accrue des droits de l'homme des migrants.

29. À l'occasion du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra à New York en octobre 2013, la communauté internationale pourra maintenir les migrants au centre du débat, tout en évaluant les progrès officiels et en cherchant de nouveaux moyens de traiter le problème des migrations internationales grâce à la coopération et la coordination aux niveaux local, national, régional et mondial, avec la participation des principaux acteurs dans le domaine des migrations, y compris la société civile et les mécanismes d'intégration régionale.

30. Atténuer les défis posés par les migrations internationales tout en optimisant leurs avantages pour le développement, y compris en tant que vecteur d'intégration régionale, a constitué un important objectif pour nombre des pays de toutes les régions. Toutefois, il reste encore à collaborer et à accroître les consensus sur les moyens et les politiques qui permettraient d'atteindre cet objectif, y compris aux niveaux sous-régionaux et régionaux. Le dialogue et la coopération multilatéraux aux niveaux régional et sous-régional peuvent être particulièrement utiles pour les pays en développement, compte tenu des tendances existantes et croissantes en matière de coopération Sud-Sud et intra-régionale. Si les migrations Sud-Nord demeurent le principal facteur de migration mondiale, les migrations Sud-Sud sont devenues presque aussi importantes en 2010, année où environ 73 millions de migrants internationaux, nés dans le Sud, résidaient dans le Sud et près de 74 millions de migrants originaires du Sud vivaient dans le Nord. On peut imputer cette évolution à divers facteurs, dont le nouveau rôle des économies émergentes, l'évolution sur le plan des transports et des infrastructures, les différences entre pays d'une même région en matière de revenu, de salaire, de possibilités d'emploi et de marché du travail.

Les migrations internationales et les spécificités régionales

31. Les migrations internationales présentent manifestement des spécificités régionales. En Afrique, les migrations internationales concernent, pour l'essentiel, le continent, proviennent de pays voisins et sont largement déterminées par la situation géographique et la participation aux communautés économiques régionales. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les migrations internationales s'effectuent essentiellement en dehors de la région, essentiellement à destination des États-Unis d'Amérique et de l'Espagne; seulement 14 % des migrants internationaux nés dans la région y résident. Dans la région Asie-Pacifique, on observe essentiellement des migrations de main-d'œuvre temporaire peu qualifiée, y compris sur de longues

distances à destination des pays du Golfe et des économies émergentes d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Les migrantes originaires d'Asie occupant un emploi faiblement rémunéré sont pour l'essentiel employées de maison. De nombreuses économies de la région Asie-Pacifique sont fortement des envois de fonds des travailleurs migrants, qui représentent près de la moitié du montant estimatif des transferts de fonds dans le monde. Les migrations sont intenses dans la région de la CESAO. Plus de 54 % des 17 millions d'émigrants venus de pays de la CESAO en 2010 vivaient dans d'autres pays de la région. Ces migrations de travailleurs temporaires, dominées par des hommes célibataires, se font essentiellement à destination des pays riches en ressources, membres du Conseil de coopération du Golfe et de la Libye[2]. En 2010, sur les 214 millions de migrants internationaux dans le monde, 50 millions vivaient en Amérique du Nord et 70 millions en Europe.

32. Outre les migrations économiques, de nouvelles tendances et dynamiques en matière de migrations sont apparues en conséquence des conflits, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement et des luttes pour l'accès à des ressources naturelles comme l'eau et aux denrées alimentaires. Ainsi, les migrations en Afrique de l'Est et en Afrique centrale sont déterminées par les violents conflits, l'instabilité politique et la prévalence élevée de la pauvreté. Dans ces régions, on estime qu'il y a environ 10 millions de déplacés sur le territoire national, soit 38 % du nombre total de déplacés dans le monde. À la fin de 2011, la République arabe syrienne et la Jordanie accueillaient conjointement un total de 1,2 million de réfugiés, dont la majorité venait d'Iraq[3]. Toutefois, en raison de l'aggravation de la situation en République arabe syrienne, le nombre des réfugiés dans les pays voisins, en particulier la Jordanie et le Liban vient d'atteindre le million[4]. Les États Membres de la région Asie-Pacifique ont été davantage enclins à mener des discussions sur les problèmes relatifs aux migrations dues aux modifications de l'environnement et aux catastrophes naturelles, car cette région est celle qui subit le plus de catastrophes.

La coopération internationale concernant les migrations internationales et le rôle des commissions régionales

33. Outre d'être un facteur d'intégration régionale, dont on peut voir l'exemple le plus frappant dans l'Union européenne, la coopération régionale concernant les migrations internationales et le développement a précédé depuis longtemps la coopération mondiale et a donné lieu dans de nombreux cas à des engagements et à des stratégies, tels que la déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants (2007) et l'accord relatif à la création du Conseil des organismes de migration des États membres de la Communauté d'États indépendants (2007). Le Cadre de politique en matière de migration en Afrique (2006) de l'Union africaine fournit également des orientations et des principes pour aider les gouvernements et les commissions économiques régionales à formuler des politiques des migrations nationales et régionales. En outre, des instances interétatiques dont la mission consiste à élaborer un cadre global de gestion des migrations au niveau régional,

---

[2] Données tirées de Banque mondiale, *Migration and Remittances Factbook 2011* (Washington, D.C., 2011), voir le tableau 1, Bilateral estimates of migrant stocks in 2010.

[3] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Tendances mondiales en 2011 : une année de crises », p. 12-14.

[4] Données disponibles sur http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php.

telles que le Processus consultatif sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie (Processus de Colombo) et le Dialogue d'Abu Dhabi sont la preuve que les principes mondiaux en matière de gouvernance des migrations peuvent être concrétisés en mesures plus facilement applicables aux niveaux régional et sous-régional. Les commissions régionales ont appuyé ces processus et favorisé la coopération régionale relative aux migrations internationales en axant leur activité sur les trois domaines décrits ci-dessous.

Établissement de données et d'analyses

34. Ce premier secteur concerne l'établissement de données factuelles et de mécanismes d'information en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des données et des renseignements. La CEE a conçu « Migratory », inventaire en ligne de sources d'information sur les migrations en Europe, en Asie centrale et en Amérique du Nord et a publié un manuel intitulé « Statistics on international migration: a practical guide », qui présente des données et des suggestions théoriques et pratiques à l'intention de diverses catégories de producteurs et d'utilisateurs. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a établi un inventaire des sources de données sur les migrations en Amérique latine et dans les Caraïbes. La CESAP collabore avec le Scalabrini Migration Center des Philippines pour concevoir le Système d'information sur les migrations en Asie, en vue de recueillir, d'actualiser et de partager les données relatives aux migrations internationales dans la région grâce à un portail Internet commun et de faire rapport à ce sujet.

35. Les commissions régionales ont également entrepris des recherches analytiques. Ainsi, l'étude de la CEA intitulée « International migration: trends and institutional frameworks from the African perspective » a traité des mouvements intrarégionaux, des migrations de retour, des migrations irrégulières, des mouvements forcés de population et des demandes d'asile, ainsi que des migrations temporaires, des migrations de travailleurs qualifiés, des transferts de fonds et de la présence de diasporas dans les pays de destination. La CEPALC a établi un rapport intitulé « International migration in Latin America and the Caribbean: new trends and approaches » qui traite des nouveaux problèmes en matière de migrations internationales et de leurs incidences sur le plan des politiques et des cadres juridiques. Le rapport de la CESAO intitulé « International migration and Development in the ESCWA region: challenges and opportunities » était axé sur l'ampleur et les incidences de la migration de main-d'œuvre, les transferts de fonds, l'exode des compétences et le rôle joué par les diasporas dans la région et examinait le cadre juridique qui pourrait régir ces migrations. Le rapport de la CESAP sur les migrations internationales en Asie du Sud et du Sud-Ouest a traité des dynamiques politiques, sociales et culturelles qui déterminent les modes de migration dans la sous-région. Une stratégie de politique sous-régionale des migrations internationales a été formulée sur la base des recommandations du rapport et transmises aux États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Renforcement des capacités

36. Le deuxième secteur concerne l'édification et l'accroissement des moyens humains et institutionnels de concevoir et d'appliquer des politiques sur les migrations. Ces dernières années, les commissions régionales ont organisé un certain nombre d'ateliers de formation et de renforcement des capacités à l'intention

de fonctionnaires, portant sur les situations spécifiques des régions. Ainsi, les ateliers organisés par la CEE de 2010 à 2012 ont porté sur le renforcement des capacités en matière de statistiques des migrations en Europe orientale et en Asie centrale. La CESAO a tenu des ateliers sur la promotion du dialogue régional. La CEPALC a axé son attention sur le recensement de nouvelles tendances, questions et méthodes et la CESAP a axé ses efforts sur l'intégration des migrations dans les stratégies de développement et la planification. Les efforts de renforcement des capacités ont offert l'occasion de familiariser les pays avec des notions essentielles concernant les migrations et le développement, pour qu'ils les appliquent à leur situation.

Promotion de la coopération interrégionale

37. Les commissions régionales ont intensifié leurs efforts dans un troisième secteur, l'échange de pratiques optimales, le partage de l'information et la facilitation du dialogue au-delà des frontières régionales. On a recensé les préoccupations et les pratiques optimales à l'échelon interrégional, d'un point de vue Sud-Sud et Sud-Nord. Ainsi, un projet financé par le compte de l'ONU pour le développement, visant à renforcer les capacités nationales en matière de migrations internationales, dirigé par la CEPALC et réalisé conjointement par toutes les commissions régionales a permis d'établir de nouvelles analyses et de renforcer les capacités sur le plan interrégional, en particulier à l'occasion d'études et d'ateliers conjoints. Dans le cadre de ce projet, la CESAP et la CESAO se sont associées en 2011 en vue de promouvoir le dialogue sur les migrations internationales et le développement entre leurs pays membres respectifs, alors que la CEPALC, la CEE et la CEA ont réuni des représentants de leur région pour débattre du développement et des aspects institutionnels et politiques des migrations entre l'Afrique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes. Une récapitulation des expériences et des pratiques optimales aux niveaux national et régional a été publiée dans un rapport interrégional sur la migration de la main-d'œuvre et la protection sociale et dans un rapport sur le développement et les aspects institutionnels et politiques des migrations internationales entre l'Afrique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes. La CEPALC a également appuyé la tenue du Sommet de chefs d'État et de gouvernements de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) dans le cadre de son dialogue avec l'Union européenne sur les migrations internationales entre les deux régions.

Appui aux processus mondiaux

38. Le quatrième secteur concerne l'appui aux processus mondiaux. Les commissions régionales ont présenté une perspective régionale des migrations internationales dans des instances multilatérales telles que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, le Forum mondial sur la migration et le développement, le Groupe mondial sur la migration, mécanisme interorganisations sur la migration qui regroupe 15 organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

39. Pour contribuer au débat mondial sur les migrations et le développement, les commissions régionales participent au Forum mondial sur la migration et le développement depuis sa création en 2007, grâce à l'appui collectif fourni par le Groupe mondial sur la migration et à titre individuel. Ainsi, en 2010, la CESAP, en collaboration avec le groupe de travail sur les migrations internationales, y compris

la traite d'êtres humains, du Mécanisme de coordination régionale a organisé la réunion préparatoire pour l'Asie-Pacifique du Forum, qui s'est tenue à Manille.

40. Pendant le premier semestre 2013, la CESAP, représentant les commissions régionales, présidera le Groupe mondial sur la migration. Pendant sa présidence, elle s'attachera à renforcer les fondements institutionnels du Groupe, à promouvoir le rôle du Groupe en matière de cohésion et de coordination des politiques entre organisations membres, dans le cadre des préparatifs du Dialogue international de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 et aux fins de la mise en œuvre de ses recommandations.

41. Dans le cadre des préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement, les commissions régionales ont organisé des débats pour examiner les aspects régionaux des migrations internationales et du développement, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 67/219. Les discussions régionales qui se tiendront entre mai et juillet 2013 offriront aux pays l'occasion de mener des débats productifs sur des recommandations et des solutions pratiques en vue de résoudre les principaux problèmes relatifs aux migrations, de s'attaquer aux priorités dans leur région et de constituer un cadre de collaboration efficace concernant les migrations internationales et la gouvernance du développement dans leur région, portant notamment sur le moyen d'intégrer les migrations dans le programme de développement pour l'après-2015.

La voie à suivre

42. Lors du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en octobre 2013, les États Membres seront saisis du rapport du Secrétaire général intitulé « Examen d'ensemble des aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement ». Le rapport recense les éléments que les États Membres souhaiteront peut-être prendre en compte s'agissant du rôle que pourrait jouer la coopération régionale pour relever les défis en matière de migrations internationales et de développement. Cette coopération régionale pourrait notamment :

a) Promouvoir les investissements dans la collecte des données, le recensement des pratiques optimales et la constitution de réseaux pour partager les connaissances à l'échelon régional;

b) Mettre en place des cadres relatifs aux migrations régionales qui favorisent des interventions cohérentes et la coopération entre pays d'origine et de destination. Les pays devraient concevoir des politiques nationales relatives aux migrations qui reflètent les préoccupations nationales ainsi que les intérêts et engagements régionaux;

c) Promouvoir la coordination et la coopération sur les questions relatives aux migrations aux niveaux interrégional, régional et sous-régional en constituant, entre autres, des réseaux régionaux et sous-régionaux de parties prenantes sur les questions relatives aux migrations;

d) Aider les gouvernements et les organisations régionales à renforcer les capacités nécessaires pour appliquer les politiques, les stratégies et les cadres relatifs aux migrations à tous les niveaux;

e) Encourager les commissions régionales à prendre l'initiative pour adapter le programme mondial relatif aux migrations et au développement aux spécificités des différents milieux régionaux et faire en sorte que le système des Nations Unies ait une action cohérente et appropriée s'agissant des migrations et du développement, entre autres en accueillant des dialogues régionaux sur les migrations et les questions connexes de développement, selon que de besoin.

II. Faits nouveaux concernant certains secteurs de coopération régionale et interrégionale

A. Principales questions de politique abordées par les commissions régionales lors de leur session ministérielle et autres réunions de haut niveau

43. Les commissions régionales ont examiné les questions évoquées dans la première partie du présent rapport lors de leur session ministérielle et d'autres réunions de haut niveau tenues depuis la session de 2012 du Conseil économique et social. Pendant la période à l'examen, quatre des commissions régionales, la CEPALC, la CEA, la CEE et la CESAP ont tenu leur session ministérielle annuelle ou biennale.

44. La 34e session de la CEPALC a eu lieu à San Salvador, du 27 au 31 août 2012. Les débats avaient pour thème les modifications structurelles dans un objectif d'égalité. Les États Membres ont salué les propositions présentées par la CEPALC relatives à une optique intégrée du développement, qui permettrait de transformer les économies de la région et de promouvoir une croissance plus inclusive. Le Conseil économique et social a examiné le document final et les résolutions adoptées par la CEPALC lors de la reprise de sa session de 2012. Les documents finaux et les résolutions adoptés par la CEA, la CEE et la CESAP lors de leur session respective seront présentés au Conseil pour qu'il les examine et statue à leur sujet à sa session de 2013, dans des additifs au présent rapport.

45. La 46e session de la CEA s'est tenue à Abidjan du 21 au 26 mars 2013, dans le cadre de la 6e réunion annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. La réunion avait pour thème « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique ». Divers thèmes ont été abordés au cours des débats, dont les politiques visant à accélérer l'industrialisation et la transformation structurelle de l'Afrique ainsi que la planification et le financement du développement industriel. Les États Membres ont examiné la nécessité d'un changement de modèle pour l'Afrique qui, au lieu de faire fond sur l'exportation de produits de base, privilégierait une industrialisation fondée sur les produits de base, ce qui permettrait de créer des emplois, d'accroître les revenus et de faciliter la diversification. La déclaration ministérielle adoptée par la Conférence a souligné qu'il est nécessaire que les pays d'Afrique disposent de politiques et de programmes efficaces pour atteindre cet objectif, tirent parti de la dotation en ressources du continent et du cours élevé des produits de base et s'attaquent aux obstacles et goulets d'étranglement en matière d'infrastructure. Les participants à la session ont également examiné et avalisé la nouvelle orientation

stratégique de la CEA, présentée par le nouveau secrétaire exécutif en réponse aux besoins et priorités des pays d'Afrique.

46. La CEA a organisé le 8e Forum pour le développement de l'Afrique en octobre 2012, sur le thème « Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique ». Ce forum, organisé conjointement par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires essentiels a attiré plus de 800 représentants appartenant aux administrations nationales, au secteur privé, au monde universitaire, aux partenaires de développement et aux organisations non gouvernementales. Les débats ont nettement fait ressortir l'importance de la gestion des ressources naturelles dans la transformation économique et sociale de l'Afrique, pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. La déclaration de consensus adoptée par le Forum a exposé les mesures et les engagements qui permettront à l'Afrique de tirer davantage de profit de ses ressources terrestres, minières, sylvicoles et piscicoles.

47. La CEE a tenu sa 65e session à Genève, du 9 au 11 avril 2013. Les débats de haut niveau ont été axés sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro en 2012, sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur l'évolution et les défis économiques dans la région de la CEE, en particulier le rôle de l'innovation dans une économie dynamique et concurrentielle. Les États Membres ont adopté le document intitulé « Résultats de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE » qui définit les priorités stratégiques de la Commission pour les prochaines années. Plusieurs propositions concernaient le renforcement du rôle de la CEE, en particulier s'agissant de la création de mécanismes visant à faciliter l'apprentissage transfrontières des politiques et l'échange de pratiques optimales sur les innovations écologiques.

48. La 69e session de la CESAP s'est tenue du 25 avril au 1er mai 2013, à Bangkok. Son thème était le suivant : « Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures ». Une table ronde ministérielle sur cette question a débattu de la manière de concevoir des stratégies et politiques efficaces pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures, afin de protéger les bénéfices du développement, si durement acquis. Les participants ont demandé un changement de modèle de développement pour la région, ce qui nécessiterait en particulier de concevoir de nouvelles manières d'élaborer et d'appliquer la politique budgétaire, en s'attachant plus spécifiquement à la création d'emplois et à l'investissement dans l'environnement.

49. Pendant la session ministérielle, l'initiative du Secrétaire général « Défi Faim zéro » a été lancée lors d'une manifestation animée par le Vice-Secrétaire général qui a également présidé une table ronde ministérielle sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Les participants à cette table ronde ont souligné les expériences spécifiques des divers pays en matière d'élaboration et d'application de stratégies de développement fondées sur l'investissement dans le capital humain et naturel en tant que vecteur d'un développement participatif et durable, susceptible de fournir des perspectives utiles quant au programme de développement pour l'après-2015.

B. La cohérence au niveau régional

Faits nouveaux concernant le Mécanisme de coordination régionale

50. Les commissions régionales ont continué à s'acquitter des responsabilités que leur avait confiées le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans le cadre de leur Mécanisme de coordination régionale respectif, afin de promouvoir la cohérence et la coordination des politiques entre organismes des Nations Unies et avec les partenaires sous-régionaux et régionaux. Le Vice-Secrétaire général a présidé les principales réunions du Mécanisme de coordination régionale pendant la période considérée. La réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale de la région de la CEE, tenue le 24 octobre 2012 à Genève, a réuni les directeurs régionaux des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pour traiter de questions hautement prioritaires du programme de développement de l'ONU qui appellent une cohérence des politiques régionales et nécessitent une coopération interinstitutions. Les participants à cette réunion ont débattu des processus mondiaux concernant le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. En outre, ils ont étudié la suite donnée à la Conférence Rio+20 dans le domaine de l'économie verte, les secteurs de coopération éventuels avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la nécessité de réexaminer les cadres et mécanismes classiques d'aide au développement ainsi que les méthodes de planification à l'intention des pays à revenu intermédiaire de la région et de tenir compte de cette question lors de l'élaboration du programme pour l'après-2015. Il a été décidé à cette réunion de présenter à l'Assemblée générale, à sa réunion de haut niveau de septembre 2013 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, un rapport régional interinstitutions sur les défis et possibilités dans la région après 2015. La CEE et le PNUD, en étroite coopération avec les autres organismes participant aux réunions du Mécanisme de coordination régionale coordonne l'établissement de ce rapport.

51. La CEA a tenu, les 14 et 15 novembre 2012, à Addis-Abeba, la 13e session du Mécanisme régional de coordination des organismes des Nations Unies actifs en Afrique, pour aider l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Vice-Secrétaire général a ouvert la session, au cours de laquelle les participants ont débattu des principes et des questions que les responsables politiques africains devraient examiner lors de la définition de la position africaine concernant le programme de développement pour l'après-2015. Les participants ont fait le bilan des réalisations concrètes au cours de l'année écoulée, dont l'appui fourni par les organismes des Nations Unies à 24 pays en matière d'élaboration de plans d'investissements relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire à l'échelon national, sur la base du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Ces organismes ont également aidé à former des négociateurs africains pour qu'ils débattent de la position africaine dans le document final de la Conférence Rio+20, « L'avenir que nous voulons » s'agissant de l'infrastructure. Leur assistance a aussi porté sur l'élaboration d'un projet de convention de l'Union africaine sur la cybersécurité en Afrique, la mise en place d'un cadre et d'orientations politiques respectueuses de l'égalité en matière de bioénergie en Afrique, qui devraient favoriser un emploi local décent.

52. Considérant qu'il fallait relever nombre de défis lors de cette session, en particulier le manque de ressources pour appliquer et contrôler les programmes de

travail sectoriels, le Mécanisme a recommandé d'élaborer une stratégie conjointe de mobilisation des ressources et de constituer un fonds d'affectation spéciale en vue de faciliter la mise en œuvre des activités et d'aider à établir des données de référence pour évaluer les progrès réalisés s'agissant des divers modules. La CEA a également continué à renforcer ses bureaux sous-régionaux pour leur permettre de promouvoir le programme d'intégration régionale de l'Afrique et de concevoir un cadre afin de coordonner l'appui des Nations Unies en matière d'exécution des programmes de développement des commissions économiques régionales. Des mécanismes de coordination sous-régionaux ont été constitués dans tous les bureaux sous-régionaux de la CEA ainsi que des programmes de travail pluriannuels en vue d'assurer l'appui intégré du système des Nations Unies aux commissions économiques régionales.

53. L'essentiel des travaux du Mécanisme de coordination régionale de la CESAP, réalisé notamment lors de sa session annuelle en décembre et de 10 réunions spéciales, a été centré sur la formulation des perspectives de l'Asie et du Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et la mise en œuvre des décisions prises à la Conférence de Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). On peut résumer comme suit les résultats de ces travaux : a) les membres du Mécanisme sont convenus d'élaborer un cadre stratégique pour la coopération au développement de la région en collaboration avec le Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Asie-Pacifique; b) un grand nombre de responsables politiques et de parties prenantes de la région ont pu énoncer leurs vues, qui ont constitué une contribution au rapport Asie-Pacifique 2012-13 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, établi conjointement par la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement; c) le rôle du Mécanisme de coordination régionale en matière de partage des connaissances a été renforcé, notamment du fait que son site Web sert maintenant de base de référence concernant les activités de tous les organismes des Nations Unies dans la région pour tout ce qui a rapport avec Rio+20 et le programme de développement pour l'après-2015.

54. Parallèlement, le Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique a continué à stimuler la coopération régionale par l'entremise de ces sept groupes de travail thématiques. Le premier groupe interinstitutions (Mécanisme de coordination régionale/Groupe des Nations Unies pour le développement) sur la jeunesse, créé en 2012, a renforcé les moyens normatifs, politiques et opérationnels du système des Nations Unies au niveau régional en les regroupant en un cadre unique. Au nombre des principaux travaux menés par les sept groupes de travail, on peut citer : a) l'accord sur une stratégie interinstitutions pour l'amélioration des statistiques ventilées par sexe sous l'égide du Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes; b) la production d'une publication interinstitutions sur la croissance verte, les ressources et la résilience ainsi que la viabilité écologique en Asie et dans le Pacifique; c) la formulation d'un plan d'application régionale de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales; et d) l'établissement d'un rapport sur les migrations internationales en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

55. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est réuni à Santiago le 24 janvier 2013. Les organismes des Nations Unies ont établi un rapport interinstitutions à l'intention de la Conférence sur le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes : Programme de

développement pour l'après-2015 et suite à donner à la Conférence Rio+20, qui a eu lieu à Bogota du 7 au 9 mars 2013. Ce rapport a analysé les progrès de la région en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les pratiques optimales en matière de réduction de la pauvreté et la proposition régionale concernant le programme de développement pour l'après-2015. Cette conférence a été précédée par un Forum pour les Caraïbes, sur le thème « Élaborer un programme de développement durable pour faire face à la situation des Caraïbes au XXIe siècle », au cours duquel on a débattu des défis que doivent relever les petits États insulaires en développement des Caraïbes et de la nécessité d'y répondre dans le programme pour l'après-2015.

56. Le Mécanisme de coordination régionale de la CESAO a tenu sa 18e session à Beyrouth, le 15 mars 2013. Ont participé de cette session de hauts fonctionnaires de la Ligue des États arabes et des directeurs régionaux et représentants d'organismes des Nations Unies et des partenaires régionaux. Les participants ont recensé des secteurs prioritaires stratégiques de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes dans les groupes thématiques économique, social et environnemental, y compris grâce à la création du groupe de travail thématique régional sur les migrations, qui serait présidé conjointement par la Ligue des États arabes, l'Organisation internationale pour les migrations et la CESAO. Ce groupe de travail thématique vise à renforcer les incidences des activités de divers organismes membres en permettant un partage systématique d'information sur les activités, les produits axés sur le savoir et les pratiques optimales relatives aux migrations. Le Mécanisme de coordination régionale a également offert aux participants l'occasion de se consulter sur la manière de contribuer aux préparatifs de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui aura pour thème : « La science, la technologie et l'innovation, ainsi que les perspectives ouvertes par la culture, au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », dans le cadre des travaux du groupe de travail thématique récemment créé sur cette question. En outre, les membres du Mécanisme de coordination régionale ont pu débattre avec des représentants de la société civile des priorités du programme de développement pour l'après-2015.

Renforcer l'efficacité et la cohérence de la collaboration des organismes des Nations Unies avec les organisations régionales n'appartenant pas au système des Nations Unies dans un objectif de promotion du développement

57. La CESAO a continué à coordonner ses activités avec les organisations internationales et régionales, dont la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires. Lors de sa 17e session, tenue à Beyrouth en décembre 2012, le Mécanisme de coordination régionale de la CESAO a adopté une recommandation générale confirmant qu'il est important de renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des États arabes, en appuyant particulièrement les réunions ministérielles spécialisées du Conseil de la Ligue des États arabes et en s'attachant à renforcer les capacités de la Ligue et de ses organes spécialisés. Au nombre des réalisations les plus récentes issues du partenariat et de la coopération durable entre la CESAO et la Ligue des États arabes, on peut citer l'établissement conjoint du quatrième rapport arabe sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui doit être publié en juin 2013 et les activités préparatoires

à la création d'un mécanisme régional de cartographie de la pauvreté, afin de mesurer la pauvreté dans la région et de proposer des moyens d'y remédier.

58. La Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique préside conjointement le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et d'autres organisations, comme les commissions économiques régionales, la Banque africaine de développement et l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) participent activement aux activités du Mécanisme, de même que des organismes des Nations Unies comme la Banque mondiale. L'une des principales activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique est la mise en œuvre du Programme décennal ONU-Union africaine de renforcement des capacités de l'Union africaine et des ses groupes thématiques à l'appui des organisations régionales africaines. Le programme conjoint intitulé « Appui des organismes des Nations Unies au programme de renforcement des capacités de l'Union africaine : diagnostic et programme de travail du Mécanisme de coordination régionale s'agissant des groupes thématiques pour l'Afrique » est structuré autour des neuf groupes et sous-groupes thématiques du NEPAD, dans le cadre du Mécanisme pour l'Afrique. Bien que ce programme ait été axé sur des mesures à prendre en 2012, dernière année du plan stratégique de la Commission de l'Union africaine, il a prévu des interventions au-delà de 2012, afin d'appuyer le prochain plan stratégique pour 2013-2016 de la Commission de l'Union africaine. Le programme de renforcement des capacités sera étendu en 2013 aux autres organes de l'Union africaine, dont l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Mécanisme d'évaluation par les pairs, le Parlement panafricain et les commissions économiques régionales.

59. La CESAP collabore étroitement avec des organes sous-régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. On peut voir un exemple concret récent de cette coopération dans l'appui fourni par la CESAP aux préparatifs de la Conférence internationale sur le programme de développement pour l'après-2015 qui avait pour thème « Le développement pour tous : mettre fin aux conflits, renforcer les États et éliminer la pauvreté ». Ont entre autres participé à cette Conférence, tenue à Dili du 25 au 28 février 2013, des représentants du Groupe G-7 plus des États fragiles, le Pacific Institute of Public Policy et l'Agence australienne pour le développement international. Les participants à cette conférence ont veillé à ce que les pays fragiles et victimes de conflits fassent entendre leurs priorités et leurs voix à la quatrième réunion du groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à Bali du 25 au 28 mars 2013.

60. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la CEPALC appuie un certain nombre d'organisations régionales, dont le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Association latino-américaine d'intégration, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Système d'intégration de l'Amérique centrale et la Communauté andine. Pendant la période considérée, la CEPALC a mis ses moyens théoriques et opérationnels à disposition aux fins de la réalisation du mandat de la CELAC, en appuyant la tenue de la deuxième réunion des mécanismes et organes

d'intégration régionale et sous-régionale, le 8 novembre 2012 à Santiago. Les conclusions de cette réunion ont été présentées au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, qui a eu lieu à Santiago les 27 et 28 janvier 2013. Dans le cadre de la coopération avec UNASUR, une étude sur le thème « Les ressources naturelles dans UNASUR : situation et tendances du programme de développement régional » a été lancée en mai 2013.

61. La CEE développe ses partenariats avec les organismes régionaux et sous-régionaux n'appartenant pas au système des Nations Unies en vue d'appuyer deux grands processus d'intégration dans la région, l'un concernant l'intégration dans l'Union européenne et l'autre l'intégration dans l'Union eurasiatique. Plus particulièrement, la CEE a fourni un appui technique concernant les mécanismes d'assistance préalable à l'adhésion à l'intention des pays d'Europe du Sud-Est et quant au Mécanisme de politique européenne de voisinage dans les pays d'Europe de l'Est. La CEE a également soutenu le processus d'intégration eurasiatique, dans le cadre d'un certain nombre d'activités de coopération technique, en partenariat avec l'Union douanière et l'Espace économique commun. Un mémorandum d'accord entre la CEE, la Communauté économique eurasienne, successeur légal de la Commission de l'Union douanière et organe réglementaire permanent de l'Union douanière et de l'Espace économique commun, devrait être signé pendant l'été 2013, en vue de renforcer la coopération.

C. Amélioration de la coopération interrégionale entre les commissions régionales

62. Depuis la présentation du dernier rapport, les secrétaires exécutifs ont tenu trois réunions ordinaires en vue de renforcer la coordination et la collaboration entre les commissions : à Turin, en septembre 2012, en marge du séminaire-retraite de hauts fonctionnaires tenu à l'initiative du Secrétaire général, à New York en 2012, à l'occasion des dialogues des secrétaires exécutifs avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et à Bangkok en mai 2013, à l'occasion de la 69e session de la CESAP, à l'initiative de la Secrétaire exécutive, en sa qualité de coordonatrice annuelle par rotation des commissions régionales.

63. Les secrétaires exécutifs ont notamment débattu des questions ci-après, dans le cadre de leur programme de travail : suite donnée à la Conférence Rio+20, plus particulièrement la mise en œuvre au niveau régional; perspectives et contributions régionales aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; examen des mesures prises aux niveaux mondial et régional concernant le programme de développement pour l'après-2015; organisation d'une réunion interrégionale de haut niveau sur le thème : « Au-delà du populisme : défis et possibilités économiques en période de transition démocratique »; des thèmes tels que celui de la suite donnée à la Conférence Rio+20 : « Mesures et examen au niveau régional » ont également été abordés dans le cadre du dialogue de haut niveau des secrétaires exécutifs avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Pendant la 69e session de la CESAP, lors d'une table ronde sur l'émergence du Sud mondial et les perspectives d'une coopération interrégionale Sud-Sud en matière de développement inclusif et durable, les secrétaires exécutifs ont entre autres examiné les nouveaux modes de coopération interrégionale Sud-Sud s'agissant des échanges, des investissements étrangers directs entre pays en

développement, de la coopération financière et de la coopération pour le développement en vue d'influer sur la gouvernance économique mondiale.

64. La CESAO a organisé une réunion de haut niveau sur le thème « Au-delà du populisme : défis et possibilités économiques en période de transition démocratique », en partenariat avec les autres commissions régionales à Rabat, les 5 et 6 février 2013. Se fondant sur les données d'expérience des régions, les participants ont axé leur examen sur les différentes possibilités offertes aux pays durant leur transition vers la démocratie, pour relever les défis multiples qu'ils affrontent et lancer une croissance inclusive, les incidences des facteurs externes sur la transition démocratique et le rôle que peuvent jouer des acteurs externes en sapant ou en appuyant la transition politique vers la démocratie ainsi que les possibilités et obstacles en matière d'édification d'un monde arabe pleinement démocratique et le rôle de la coopération et de l'intégration régionale dans ce domaine. Ont assisté à cette réunion, qui était organisée conjointement par la CESAO et le Gouvernement marocain, un certain nombre de dirigeants politiques arabes et internationaux de haut niveau, des responsables politiques et des spécialistes du développement expérimentés en matière de transition démocratique et de réformes socioéconomiques.

65. Le rapport conjoint des commissions régionales intitulé « Une perspective régionale sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » a été publié au cours du premier semestre 2013. Ce rapport présente une approche intégrée de la formulation d'options prioritaires en vue d'un programme de développement mondial, en recensant les secteurs prioritaires régionaux essentiels d'un tel programme. Il évalue le contexte politique et socioéconomique dans lequel l'actuel programme de développement est élaboré et les défis et possibilités qu'il présente. L'un des messages essentiels du rapport est que, malgré les nombreux traits communs des régions, leur situation différente appelle une approche nuancée tenant compte des spécificités régionales.

66. Pour compléter cette réflexion, les commissions régionales rédigent un rapport conjoint sur le thème « Développement durable : promouvoir l'intégration de ses trois volets par des mesures régionales », qui sera publié au deuxième semestre de 2013. Ce rapport vise à faire en sorte que les perspectives et expériences régionales soient au cœur des processus mondiaux visant à promouvoir l'agenda « Rio+20 ». Il définira les incidences régionales du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable et examinera les mécanismes régionaux permettant des dialogues et des mesures plus inclusives en matière de développement.

67. À l'occasion de réunions annuelles, les chefs de la planification des programmes des commissions régionales ont continué à partager leurs données d'expérience et pratiques optimales concernant les priorités mutuelles et les préoccupations communes. En outre, les commissions régionales ont continué à collaborer à la mise en œuvre d'un certain nombre de projets interrégionaux financés par le compte pour le développement, notamment dans les secteurs du commerce, des transports, du développement durable et du développement social.